



FICHE 2

PRÉSERVER LES PAYSAGES, C'EST MAINTENIR L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Contexte territorial : le Schéma Paysager et la Charte du PNRVA :

Les paysages du PNRVA sont caractérisés par une grande richesse, tant à l'échelle du « grand paysage » (horizons successifs, points de vues, défilés, massifs sculptés et mis en scène par le volcanisme et la géomorphologie), qu'à l'échelle locale (structures naturelles, villages, patrimoine vernaculaire, ruines, murets, etc.).

Dans l'ensemble, ces paysages sont caractéristiques de l'Auvergne, avec la présence sous différentes formes de certains éléments typiques : **la minéralité** (formations rocheuses, pierres utilisées dans la construction), **l'eau** (nombreux lacs, densité des cours d'eau et tourbières), **la couleur verte** : abondance de prairies et forêts, **l'immensité** (géomorphologie spécifique, espaces ouverts et présence limitée des constructions en altitude), **le volcanisme** (gorges et cratères, intérêt géologique majeur), etc.

Pour le PNRVA, ces paysages représentent :

➤ Un élément central de la définition de son identité, facteur d'appartenance territoriale pour ses habitants.

« Le paysage est avant tout un sentiment qui se révèle ou se manifeste sur des supports aussi nombreux que différents, de la nature ou de la culture : le paysage est possible partout et en tout lieu » (extrait de l'introduction du Schéma Paysager du PNRVA).

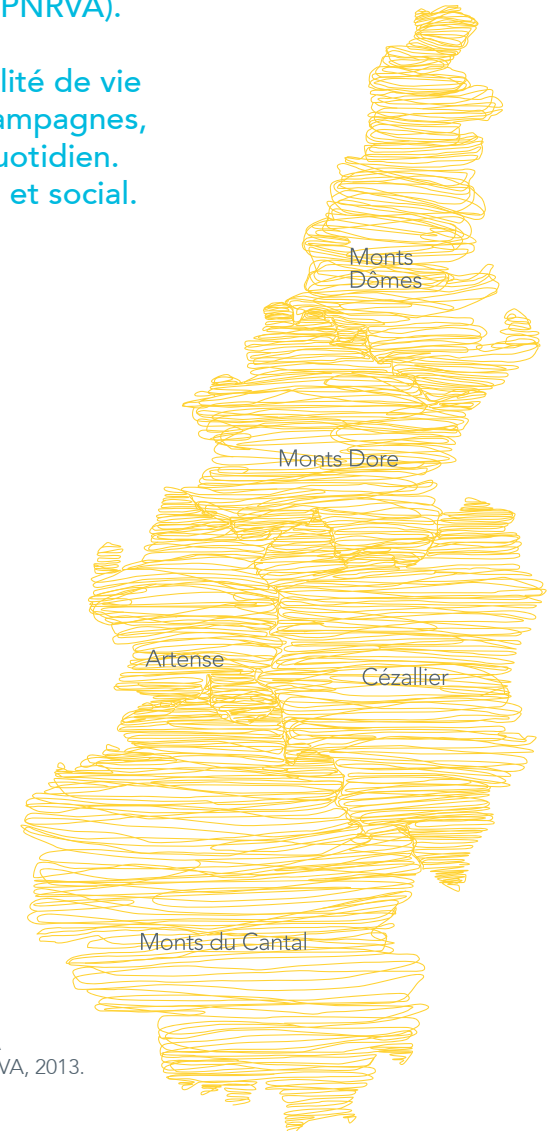
Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien. Il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social.

➤ Un enjeu majeur pour sa vie économique, en lien avec l'activité touristique.

➤ Un gage de qualité de vie.

Les paysages du PNRVA sont confrontés à la **pression induite par le développement d'extensions urbaines** mal maîtrisées, qui portent atteinte à la lisibilité des structures naturelles (cols, crêtes, puys, etc.) et à l'image et l'identité du PNR en gommant les différences entre communes inscrites ou non dans le périmètre du PNRVA. Cette pression peut être diffuse et résidentielle, ou touristique et plus ponctuelle.

Les zones les plus impactées sont situées à la **périphérie des principales agglomérations** : dans le département du Puy-de-Dôme, à proximité de l'agglomération clermontoise ou de plus petites villes comme Châtel-Guyon, le long d'infrastructures routières, RD. 2089 par exemple, mais aussi dans le Cantal, dans des proportions moindres, à la périphérie d'Aurillac et dans la vallée de la Cère notamment.



Régions
naturelles
du PNRVA
© SMPNRVA, 2013.



↑ Paysage emblématique du Cézallier : vaches Salers à l'estive.
© SMPNRVA, J. Papin, 2013.

Le développement des infrastructures touristiques du Massif du Sancy (stations de ski) et de la Chaîne des Puys constitue aussi un enjeu important en termes de lisibilité paysagère.

Ceci s'explique par une **demande croissante en logements individuels** qui conduit les habitants à s'éloigner de plus en plus des centres-villes, attirés par les prix plus bas du foncier. Cela a souvent pour conséquences l'abandon des logiques initiales d'implantation des villages (géographie, pente, exposition), une consommation d'espaces agricoles, forestiers et naturels, une banalisation des paysages, une altération des entrées de bourgs, une augmentation des coûts d'entretien des réseaux et de la voirie, etc.

Parallèlement, certains secteurs sont touchés par un **recul des espaces agricoles** : frange est du PNR, Artense (sols pauvres et relief accidenté), Chaîne des Puys (vallées à proximité de Clermont-Ferrand et plantations dans la partie centrale par exemple).

Ces phénomènes aboutissent à une fermeture progressive des espaces ouverts et des paysages, au développement de la forêt, sous forme de friches ou de plantations souvent de résineux et monospécifiques, à une perte de lisibilité paysagère de certaines structures naturelles

(comme les puys) et à une baisse de la biodiversité.

Par ailleurs, la détérioration du maillage bocager, par suppression et dégénérescence des haies existantes, va dans le sens d'une banalisation paysagère, notamment sur les plateaux laitiers de l'ouest ou dans le secteur de la Chaîne des Puys et de l'Artense (abandon, enrichissement).

Aujourd'hui, les enjeux relatifs à la préservation du paysage, identifiés dans le Schéma Paysager et traduits sous forme d'objectifs dans la Charte 2013 > 2025 du PNRVA, sont multiples :

- Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA.
- Conserver la qualité des paysages ouverts assurant une vue remarquable sur les massifs et révélant des ambiances singulières (notamment en zones d'estives, au-dessus de 900 mètres d'altitude).
- Révéler les spécificités géomorphologiques structurantes et/ou originales du paysage.
- Intégrer les infrastructures routières au paysage pour mettre en valeur la géomorphologie.

· Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme.

· Conserver la lisibilité des principales structures naturelles : sommets, cols, crêtes, bassins et cirques, éperons, piémonts et rebords de cheire, rebords de plateau, etc.

· Assurer la lisibilité de la continuité des fonds et profils des vallées et vallons principaux.

· Conforter la position géographique et conserver la silhouette des bourgs en position de balcon, d'articulation et/ou de piémont (cf. Plan Parc).

· Encadrer le développement de l'urbanisation à travers la définition de limites d'urbanisation et d'espace de respiration (cf. Plan Parc).

De quoi parle-t-on ? Le paysage, c'est quoi ?

➤ Le paysage :

Selon la **Convention Européenne du Paysage**, le paysage « désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ ou humains et de leurs interrelations ». Le géographe français Pierre George considère également le paysage comme un « patrimoine naturel résultant de la combinaison dynamique d'éléments physico-chimiques, biologiques et anthropiques ».

Le **Schéma Paysager du PNRVA propose une approche et une lecture des paysages à différentes échelles :**

➤ Les unités paysagères

Elles identifient les territoires morpho-géographiques (ces unités ont été définies dans le cadre de l'élaboration de la Carte des paysages d'Auvergne). L'unité paysagère définit un paysage dans sa dimension physique et désigne une unité géographique (présentant une unité d'aspect et une variété de gammes), reconnue comme « un » paysage. Ces unités correspondent aux sous-ensembles paysagers définis dans le Schéma Paysager du PNRVA.

➤ Les structures paysagères

Elles identifient au sein des unités paysagères, les grands traits de caractères et, selon l'échelle, les structures emboîtées des sites, ou des lieux. Cette notion définit, en termes de sens (et pas seulement de formes), des espaces, des lignes et des points particulièrement identifiants, signifiants et agissants dans la perception et le sentiment paysager.

➤ Les gammes de paysages et leurs domaines d'appartenance

Regroupent et classent les caractères identifiants du paysage. Un domaine de paysage se définit par un dénominateur commun et fondateur de sens (domaine des paysages de l'eau, des piémonts, des reliefs, des villages, etc.).

➤ Les motifs paysagers

Tous les éléments qui se présentent à l'observation ne sont pas des motifs et tous les motifs qui se présentent à l'observateur n'ont pas la même importance ni le même rôle dans le paysage. Il est possible de distinguer trois types de motifs : les motifs emblématiques (qui ont capacité à focaliser l'intérêt principal que l'on porte à un paysage), les motifs de charpente (qui s'appuient sur les structures paysagères), les motifs de détails (qui, sans être tous indispensables, confèrent aux sites et aux lieux leurs ambiances particulières).



↑ Le Chabrut (1292 mètres) constitue un motif emblématique, rattaché au sous-ensemble paysager « Massif du Luguet ». © SMPNRVA, J. Papin, 2012.

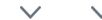
LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Exemple :
Sous-ensemble
« Vallée du Mars »
décrit dans le Schéma Paysager



LES STRUCTURES PAYSAGÈRES

Exemple :
Vallée
de la Santoire



LES GAMMES DE PAYSAGES ET LEURS DOMAINES D'APPARTENANCE

Exemple :
Domaine de l'eau



LES MOTIFS PAYSAGERS

Exemple :
Motifs emblématiques,
bourg en position
de piémont, de balcon ou
d'articulation, etc.

←← Comprendre le paysage : une lecture à différentes échelles © SMPNRVA, 2013.

À quoi ça sert ? Le paysage comme outil d'aménagement du territoire :

Prendre le temps d'observer et de lire nos paysages et leurs évolutions constantes, permet de comprendre et de s'approprier ce qui nous entoure, le vivant, la géographie et les activités humaines, qui ont façonné le territoire au cours de l'histoire.

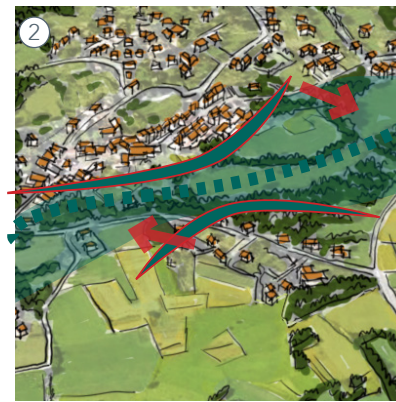
L'analyse des relations entre les différentes dynamiques paysagères à l'œuvre, entre le bâti (les aménagements) et la géographie sur laquelle ils s'implantent, doit permettre d'orienter les choix de développement et d'aménagement des collectivités territoriales, dans une recherche de cohérence avec les formes d'aménagement historiques locales.

Il semble bien qu'aucun paysage ne soit possible sans d'abord une nature valorisée (un patrimoine naturel et géographique reconnu et compris), et sans ensuite une culture valorisée (un patrimoine culturel et historique reconnu et compris). Néanmoins, pour qu'il y ait enfin paysage, il faut quelque chose de plus que le patrimoine ou l'environnement : il faut la reconnaissance, sensible, par le regard public, d'une dimension émouvante, extraordinaire ou symbolique émanant des lieux.

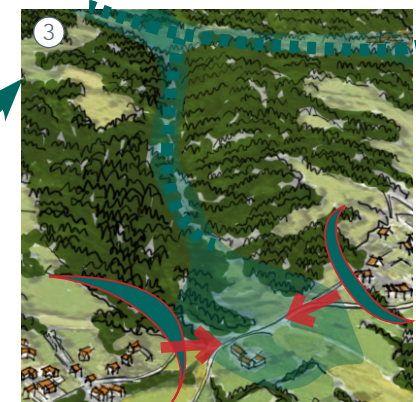
Ainsi, tout projet de territoire doit-il contribuer à capter (captiver) ce regard sur le mode sensible. Un projet sur le territoire, respectueux de la dimension paysagère (qu'il soit agricole, urbain ou industriel), sera, en premier lieu, et par nature, le projet d'une mise en scène, non seulement du patrimoine naturel et culturel et de ses motifs paysagers, mais aussi de sa propre capacité à motiver l'intérêt paysager. **Les aménagements n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans (ou en relation avec) le sens** (aux trois sens du mot : l'organisation, la signification et la sensation) des projets de territoires, eux-mêmes en relation, d'une part avec le sens de la géographie (physique et humaine), avec celui de l'histoire des lieux d'autre part, et enfin avec celui que projettent les usagers (extrait du Schéma Paysager du PNRVA).



1 | Les extensions pavillonnaires saturent de manière anarchique le site géographique de bourg puis débordent de ce dernier et s'installent en rupture totale de la logique d'implantation du bourg historique.



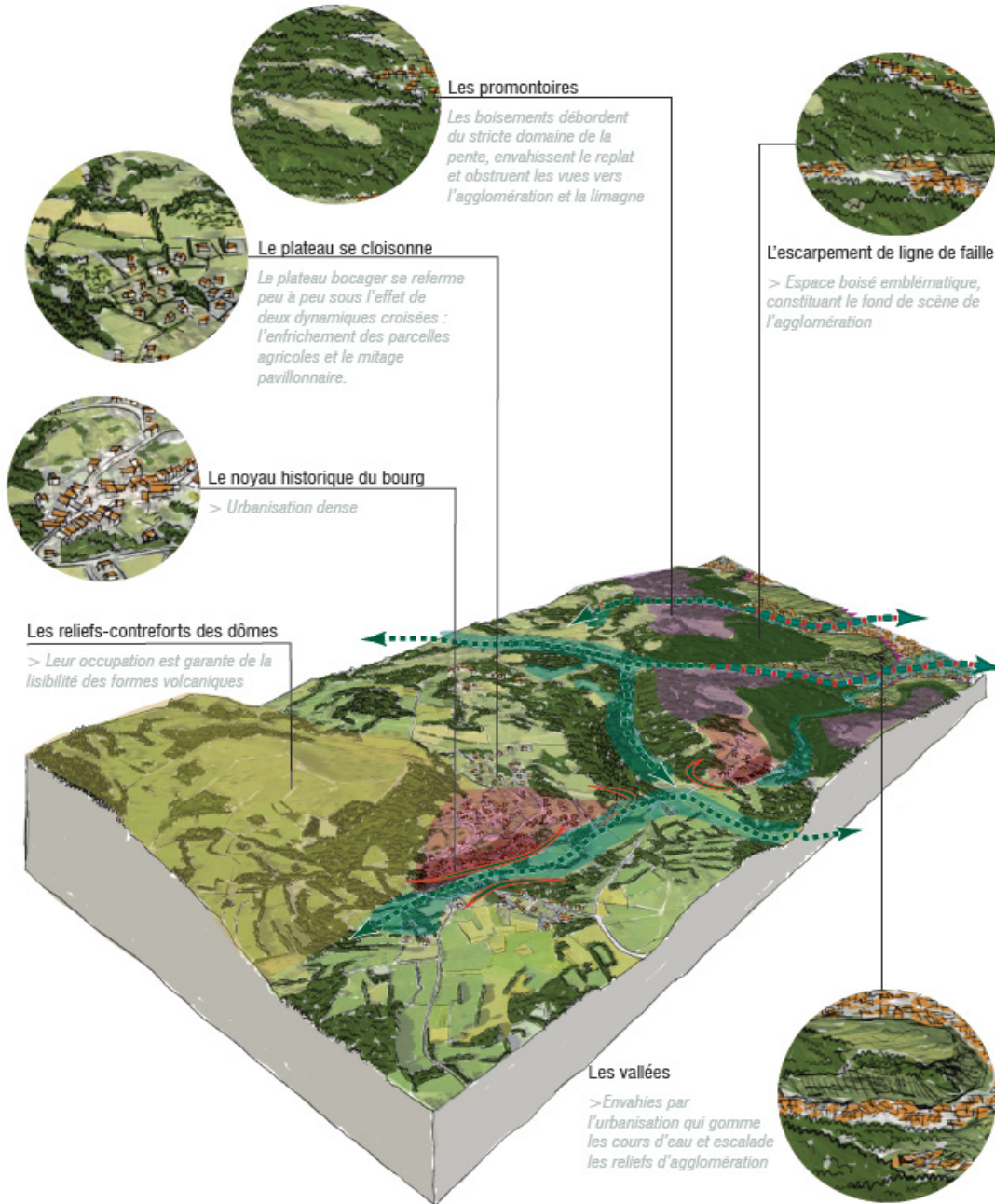
2 | La continuité du domaine de l'eau est menacée par une extension du bourg qui s'est développée sur la rive opposée du cours d'eau.



3 | La tête de bassin est menacée par l'urbanisation alors que la lisibilité du vallon diminue face à l'invasion du couvert forestier jusqu'aux bords du cours d'eau.



Des dynamiques d'expansion urbaine qui menacent la lisibilité des structures paysagères. Charte 2013 > 2025 du PNRVA, SMPNRVA / Pays du Grand Clermont, 2013.



Est-ce une contrainte supplémentaire ?

Non, le paysage étant une des composantes principales du territoire, son analyse, dans les documents d'urbanisme, est souvent combinée à celle du foncier, des formes urbaines, des activités agricoles et forestières, de la géographie, de la géologie ou des continuités écologiques. De plus, les choix opérés en matière d'aménagement, s'ils restent en cohérence avec les formes d'aménagement historiques, permettent de renforcer l'attractivité paysagère et touristique des bourgs et de valoriser leur identité.

En matière d'activités économiques, l'effet vitrine est souvent recherché, avec une implantation des constructions le long des principaux axes de circulation et/ou en entrée de bourgs. Ces implantations ont souvent un impact fort sur le paysage. Or, le respect du paysage est à considérer comme un atout en termes d'image plutôt qu'une contrainte, dont la prise en compte doit avoir lieu en amont du projet.



Principes méthodologiques à appliquer au stade de l'analyse fine du paysage dans les documents d'urbanisme locaux. © Charte 2013 > 2025 du PNRVA, SMPNRVA, Pays du Grand Clermont, 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS
RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Schéma Paysager du PNRVA
www.desvolcansetdeshommes.com/images/et-prealables-enjeu-paysage.pdf

Paysages périurbains du Grand Clermont - Carnet de route
fr.calameo.com/read/00011396678e3bd1f129d

Clermont au loin - Chronique périurbaine
fudoeditions.info/content/clermont-au-loin

Atlas pratique des paysages d'Auvergne
atlaspratiquedespaysagesdauvergne.overblog.fr

Du projet d'habitat durable et paysager à sa traduction dans les Plans Locaux d'Urbanisme (Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale)
www.parc-opale.fr/bibliotheque/

Convention Européenne du Paysage :
www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/default_fr.

Paysage et urbanisme durable :
www.mairieconseilspaysage.net

CONTACT :

**Syndicat mixte du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne**
Montlosier I 63970 Aydat

Jérémy PAPIN
Chargé de mission Urbanisme de planification | Paysage
Tél : 04 73 65 64 36
jpapin@parcdesvolcans.fr

Retrouvez cette fiche sur :
<http://www.parcdesvolcans.fr>